

# CONTRAT DE LOCATION 2023

## I) ETAT CIVIL

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

## II) COMPOSITION DE LA FAMILLE OU DU GROUPE

Nom / Prénom	Date de naissance	Nom / Prénom	Date de naissance
1)	.././..	4)	.././..
2)	.././..	5)	.././..
3)	.././..	6)	.././..

ATTENTION : TOUTE PERSONNE NON INSCRITE SUR LA RESERVATION NE POURRA SEJOURNER DANS NOS HEBERGEMENTS

\* un bébé est considéré comme une personne.

## III) DETAILS du Séjour et TARIF des OPTIONS :

Type Hébergement :	du .. / .. / 2023	au .. / .. / 2023														
<u>Options Choisies à renseigner :</u>	<p><u>Liste et Tarif des Options du Camping</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Wifi / Jour :</td><td style="text-align: right;"><b>2 €</b></td></tr> <tr><td>Wifi / Semaine :</td><td style="text-align: right;"><b>10 €</b></td></tr> <tr><td>Location Draps / Lit / Séjour :</td><td style="text-align: right;"><b>12 €</b></td></tr> <tr><td>Location Serviette / Pers / Séjour :</td><td style="text-align: right;"><b>7 €</b></td></tr> <tr><td>Animal de 5kg / Jour :</td><td style="text-align: right;"><b>3 €</b></td></tr> <tr><td>Forfait Ménage Séjour - de 4 Jours :</td><td style="text-align: right;"><b>30 €</b></td></tr> <tr><td>Forfait Ménage Séjour +de 5 Jours :</td><td style="text-align: right;"><b>60 €</b></td></tr> </table>		Wifi / Jour :	<b>2 €</b>	Wifi / Semaine :	<b>10 €</b>	Location Draps / Lit / Séjour :	<b>12 €</b>	Location Serviette / Pers / Séjour :	<b>7 €</b>	Animal de 5kg / Jour :	<b>3 €</b>	Forfait Ménage Séjour - de 4 Jours :	<b>30 €</b>	Forfait Ménage Séjour +de 5 Jours :	<b>60 €</b>
Wifi / Jour :	<b>2 €</b>															
Wifi / Semaine :	<b>10 €</b>															
Location Draps / Lit / Séjour :	<b>12 €</b>															
Location Serviette / Pers / Séjour :	<b>7 €</b>															
Animal de 5kg / Jour :	<b>3 €</b>															
Forfait Ménage Séjour - de 4 Jours :	<b>30 €</b>															
Forfait Ménage Séjour +de 5 Jours :	<b>60 €</b>															

## IV) TARIFS EMPLACEMENTS CAMPING :

Tarifs à la nuit, donnés à titre indicatif, hors option, frais de dossier et taxe de séjour. Hors saison tarif  
 \*Nuit réservation 2 nuits minimum.

	du 01-04 au 07-07	du 08-07 au 21-07	du 22-07 au 11-08
du 26-08 au 30-09	du 12-08 au 25-08		
Forfait 1 Pers + CARAV Voiture ou TENTE Voiture ou CAMPING-CAR	10 €	16 €	19€
Pers Sup + 12 ans :	4 €	6 €	7 €
Enfant(s) 3-11 ans :	3 €	5 €	6 €
Enfant(s) 0-2 ans :	0 €	0 €	0 €
Electricité (6A) :	3 €	3 €	3 €
Animal (tenu en laisse) :	3 €	3 €	3 €

## V) TARIFS LOCATIONS :

Tarifs donnés à titre indicatif, hors option, frais de dossier et taxe de séjour. Hors saison tarif  
 \*Nuit réservation 2 nuits minimum.

	du 01-04 au 07-07	du 08-07 au 21-07	du 22-07 au 11-08	
du 26-08 au 30-09	du 12-08 au 25-08			
Nuit*	Sem	Sem	Sem	
En été, séjours à partir de 4 nuits minimum Arrivées possibles Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi et Dimanche				
Chalet Casane	55€	385€	609€	714€
Chalet Plein Air 30	66€	462€	714€	784€
Chalet Plein Air 35	71€	497€	749€	819€
Chalet Family	81€	567€	819€	889€
Mobil-Home 2ch	61€	427€	644€	749€
Mobil-Home 3ch	76€	532€	784€	854€

## VI) MODE DE REGLEMENT DE L'ACOMPTE :

Espèce  Virement  Chèque  Chèques Vacances  Mandat

**Engagements :** le locataire verse à ce jour, à titre d'acompte, pour la location d'un hébergement ou d'un emplacement, 25% du montant total du séjour + 7€ de frais de dossier pour les emplacements et 15€ pour les locations. La réservation ne sera prise en compte qu'à la réception du contrat et du montant de l'acompte. **Le solde du séjour doit être versé un mois avant la date prévue de votre arrivée.** Tous séjour réservé est dû dans son intégralité. Vous pouvez souscrire à la clause assurance annulation auprès de votre assureur. Ayant pris connaissance du règlement et des conditions de réservation et les acceptants.

SARL PLAISANCE NATURE EVASION au capital de 50 000€-RCS Auch B:448875930,SIRET:448875930 00019 APE 5530Z Allée des Ormeaux-32160 Plaisance du Gers-tél:05.62.69.30.28-email:infos@plaisance-evasion.com

Fait à : \_\_\_\_\_  
 Le : \_\_\_\_\_  
 Mention « lu et approuvé »

Signature :

# REGLEMENT INTERIEUR - CONDITIONS GENERALES

## **1. Conditions d'admission et de séjour**

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

## **2. Formalités de police**

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

1° Le nom et les prénoms ;

2° La date et le lieu de naissance ;

3° La nationalité ;

4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

## **3. Installation**

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

## **4. Bureau d'accueil**

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

## **5. Affichage**

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

## **6. Modalités de départ**

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

## **7. Bruit et silence**

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

## **8. Visiteurs**

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs.

Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

## **9. Circulation et stationnement des véhicules**

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée.

La circulation est autorisée de 8h30 à 22h.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

## **10. Tenue et aspect des installations**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## **11. Sécurité**

### **a) Incendie.**

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

### **b) Vol.**

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

## **12. Jeux**

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

## **13. Garage mort**

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

## **14. Infraction au règlement intérieur**

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE PLAISANCE-NATURE-EVASION

## EMPLACEMENTS, LOCATIONS

### 1 - LA RESERVATION :

Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte.

Le solde du séjour réservé est à régler au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

ATTENTION : Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation annulée et toutes sommes versées resteront acquises au camping. Tout acompte versé est non remboursable.

Toute personne supplémentaire non signalée dans le contrat peut se voir refuser l'accès au camping.

La réservation est définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part (et devra être présentée le jour de l'arrivée).

### 2 - ARRIVEE / DEPART :

**Emplacements camping :** réservé et loué à la nuitée. Il est disponible entre (14h et 18h de Septembre à Juin) ou (15h et 19h de Juillet à Aout) le jour de votre arrivée. Il doit être libéré entre 8h et 12h le jour de votre départ.

**Locations :** l'arrivée se fait entre (14h et 18h de Septembre à Juin) ou (15h et 19h de Juillet à Aout) le jour de votre arrivée. Le départ se fait entre (9h et 11h de Septembre à Juin) ou (9h et 10h de Juillet à Aout) le jour du départ prévu sur votre contrat.

Chaque séjour, non réservé, devra être soldé au plus tard le jour d'arrivée.

**Taxe de séjour :** 0.60€ par adulte (+18ans) et par nuit

**Eco participation :** 0.15€ par personne par nuit. Notre exploitation est soumise à des taxes de prélèvement des ressources naturelles (eaux propres) et de retraitement des déchets (eaux usées, ordures ménagères). Il s'agit d'une répercussion budgétaire à valeur de compensation et de sensibilisation

Consommation de Chauffage en supplément avant le 31/05 et après 01/10 relevé par un compteur individuel à régler le jour du départ.

### 3 - CAUTIONS

Pour les locations : Le jour de votre arrivée avant installation un chèque de caution 455€ sera demandé pour la location et le ménage. Elle n'est pas encaissée mais elle constitue une garantie de remboursement pour le camping en cas de dégradation accidentelle ou volontaire ou de perte de matériel. Cette caution vous sera restituée à la fin de votre séjour après l'état des lieux. Celle-ci vous sera restituée à la fin de votre séjour. **En cas de départ anticipé**, l'état des lieux de sortie ne pouvant être fait, la caution sera renvoyée par courrier avec la facture.

**FUMER DANS LES LOCATIONS VOUS SERA FACTURE 455€**

### 4 - MODIFICATION / ANNULATION DU SEJOUR. RETARD / DEPART ANTICIPE

Le gestionnaire du camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Passé un délai 24h, de retard, le camping se réserve le droit de relouer l'emplacement s'il n'a pas été prévenu par mail ou courrier.

### 5 - ANNULATION DE SEJOUR EMPLACEMENT OU LOCATION

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par lettre recommandée ou mail

Plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, il vous sera retenu l'acompte déjà versé, soit 25% du montant du séjour. Moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous êtes pas présentés à cette date, le montant total du séjour sera exigé.

### 6- ASSURANCES :

**ANNULATION / INTERRUPTION** (recommandée) : Nous vous recommandons fortement **de souscrire ou non à une assurance annulation/interruption de séjour auprès de :**

- [www.campezcouvert.com](http://www.campezcouvert.com)

- <https://www.ffcc.fr/60/assurances-incluses-dans-la-carte-de-membre-ffcc>

- Auprès de votre assureur habituel

### **RESPONSABILITE CIVILE (obligatoire)**

Pour chaque réservation effectuée, le locataire devra fournir une attestation de responsabilité civile (inclus dans votre assurance habitation) ATTENTION, La responsabilité civile assure les dommages causés par un incendie ou dégât des eaux. Certaines assurances couvrent les dommages causés par une explosion. Le bris de glace et toutes autres dégradations accidentelles sont rarement couverts, renseignez-vous auprès de votre assureur pour une éventuelle extension de garantie.

## 7 -REGLEMENT INTERIEUR

Chaque locataire s'engage à lire et à respecter le règlement intérieur qui est affiché à l'entrée du camping et dans chaque location.

## 8 -AUTRES

La direction se réserve le droit de refuser une quelconque réservation notamment en cas de demande anormale ou d'expulser toute personne de mauvaise foi. Elles seront expulsées sans remboursement. Vous êtes responsable en cas de vol, perte pendant ou à la suite de votre séjour.

## 9 - LITIGES

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recours gratuitement au Médiateur de la consommation suivant :

• CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 PARIS - 01 89 47 00 14

• <https://cm2c.net/>

## 10 - INFORMATION SUR LE DISPOSITIF BLOCTEL (ART L 223-2)

« Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur. » Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée BLOCTEL et gérée par la société OPPOSOTEL en vertu d'une délégation de service public.

## 11 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ SUR LE RÉSEAU

Les messages que vous nous ferez parvenir par l'intermédiaire d'Internet peuvent être interceptés sur le réseau. Jusqu'à ce qu'ils nous parviennent, leur confidentialité ne peut être garantie. Assurez-vous de ne pas divulguer d'informations personnelles ou confidentielles inutiles, sensibles ou provenant de tiers.

## 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier.

## 13 - AVIS EN LIGNE

A l'issue de votre séjour, si vous avez fait une réservation par internet un questionnaire vous sera envoyé par la société C'toutvert avec laquelle nous travaillons pour la gestion des réservations en ligne. Les sociétés avec lesquelles nous travaillons respectent parfaitement la réglementation en vigueur concernant l'authenticité, la publication et le contrôle des avis et vous informeront de la raison si votre avis n'est pas publié. En aucun cas nous donnons une contrepartie en échange du dépôt de votre avis. Les modalités décrites dans le chapitre précédent sur l'Informatique et liberté s'appliquent sur la sollicitation des avis.

## 14 - DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez sans contrepartie le Camping à utiliser photos et vidéos de vous et de tous les participants à ce séjour, pour des besoins publicitaires du camping (brochure, internet...), sans limitation de durée. Dans le cas contraire, merci de nous envoyer un e-mail : « Je soussigné(e)... , n'autorise pas le camping, à faire, reproduire, publier, éditer, ou représenter mon image et celle de tous les participants apparaissant à ce contrat, pour ses besoins publicitaires. »

## **ESPACE AQUATIQUE**

**La piscine est un lieu de détente, ce n'est pas une aire de jeux**

La piscine n'est pas surveillée. Les parents restent civilement responsables de leurs enfants. Les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les jeux de ballons sont interdits dans l'enceinte de la piscine. Seuls les maillots de bain sont acceptés. Bonnet de bain conseillé. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.